

**Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration économique concernant l'acquisition par la société "CDG Invest SA" du contrôle conjoint de la société "Université Atlantique UNA SA", à travers l'acquisition de 20% de son capital social et des droits de votes y afférents.**

Conformément à l'article 13 de la loi 104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence, tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

**Noms des entreprises et personnes concernées :**

- **L'acquéreur :** La société « CDG Invest SA » ;
- **La cible :** La société « Université Atlantique UNA SA ».

**Nature de l'opération :**

- Acquisition du contrôle conjoint.

**Secteur économique concerné :**

- Secteur de l'enseignement supérieur privé.

**Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations :**

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 25 mars 2024.

## RESUME NON CONFIDENTIEL DE L'OPERATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a été notifié d'une opération de concentration économique consistant en l'acquisition par la société « CDG Invest SA », filiale de « la Caisse de Dépôt et de Gestion » (CDG), du contrôle conjoint de la société « Université Atlantique UNA SA », à travers l'acquisition d'une participation minoritaire de 20% dans le capital de cette dernière.

Cette prise de participation sera réalisée à travers la souscription par la société « CDG Invest » d'actions de la société « UNIVERSITE ATLANTIQUE » (UNA) dans le cadre d'une augmentation de capital d'un montant total de 10.000.000 de dirhams.

L'Université Atlantique UNA est active dans le secteur de l'enseignement supérieur privé.

Fait à Rabat, le 14 mars 2024